

Peine capitale

vons pas su digérer les nombreuses réformes sociales et économiques de la société actuelle, que l'État souffre probablement d'une grave indigestion. Le débat actuel en est une preuve, tout comme les sentiments de nombreux Canadiens. Nombre de pays occidentaux ont été témoins depuis quelques années de phénomènes divers—l'accélération énorme de la tendance à l'urbanisation avec toutes les déficiences et les problèmes que cela comporte. Y étaient associés et en partie reliés, la montée d'une tolérance exagérée, de l'activisme, de la violence, de nouveaux modes de vie, un usage accru des drogues et la poussée du crime organisé. Voilà un bon nombre de ces phénomènes. Que sortira-t-il de tout cela? Nous l'ignorons.

Ceux qui sont venus s'établir sur notre continent sentaient le besoin de donner libre cours à leur personnalité, de trouver des motifs d'encouragement et de faire preuve d'initiative. Le gouvernement tentaculaire et le gigantisme du monde des affaires ont largement contribué à émousser ces aspirations et à y substituer l'assistance sociale organisée et une société industrialisée et profondément centralisée et, ce faisant, ont refroidi l'enthousiasme et amoindri les aptitudes des gens qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui.

Ainsi, ayant renoncé d'une certaine façon au droit de remédier par nous-mêmes à nos problèmes, nous avons permis aux gigantesques syndicats et aux grandes compagnies et, par-dessus tout, aux gouvernements bienveillants tentaculaires, de mener nos affaires presque en dehors de nous. Nous avons en quelque sorte troqué notre indépendance. Nos maîtres nous ont dit que nous échangeons cela contre un meilleur mode de vie, fait d'ordre et de stabilité. Mais nous n'avons reçu rien de cela. En fait, nous avons probablement perdu sur les deux tableaux à la fois. Par conséquent, devenus hostiles à la suite de ce phénomène, désirant ardemment une société ordonnée et stable, les gens exigent des bous émissaires. C'est une forme d'expression normale de la nature humaine.

Dans une certaine mesure, la demande de rétablissement de la peine capitale présente un certain aspect symbolique que j'approuve, bien que je ne puisse pas l'accepter au point de voter pour le projet de loi. J'ai lu avec plaisir dans le discours du premier ministre (M. Trudeau) que ce dernier semble enfin avoir admis ce fait au nom du gouvernement. J'espère que ce bill sera adopté, mais qu'il le soit ou non, cet autre problème important continuera d'exister. Il doit être réglé; il ne doit pas attendre, car le temps n'attend pas. Il ne doit pas attendre, car notre société est rongée par un corrosif et une maladie que nous devons déceler immédiatement et soigner. Il ne faut pas attendre, car si cette question n'est pas étudiée et résolue, la maladie déjà existante, qui n'est que provisoire, pourrait bien devenir incurable.

Il m'est absolument impossible de croire que le fait de pendre un criminel pourra améliorer notre monde, mais si l'on veut un meilleur monde, il faut reconnaître que celui-ci doit être amélioré. Il faut être assuré d'une tranquillité relative au sein de notre société.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, au cours des derniers mois, la Chambre a entendu des douzaines de discours sur le sujet dont il est question dans le bill C-2. Le sujet de la peine capitale a été traité sous tous les rapports, quelquefois d'une façon hésitante, mais la plupart du temps, à mon avis, avec une conviction

passionnée et beaucoup d'éloquence. Je doute, cependant, que les opinions aient changé à la suite de ce débat prolongé, car la peine capitale, comme l'avortement, pose un profond dilemme d'ordre moral à bon nombre d'entre nous.

J'aimerais prendre la parole ce soir non pas parce que je pense pouvoir apporter des éléments nouveaux ou convaincants, mais surtout parce que cette question me préoccupe énormément et que je suis prêt à me battre jusqu'au bout pour mes convictions ou, si vous préférez, mes préjugés. Je n'aime pas aller à l'encontre de ce qui me semble être les souhaits de mes électeurs. Ce que je trouve encore plus dégradant, toutefois, c'est de n'être pas d'accord avec moi-même. Si je votais d'une autre façon qu'en faveur du bill à l'étude, je pense que j'aurais pour toujours l'impression d'avoir fait preuve de déloyauté grossière, voire même choquante, à l'égard d'une question de conscience très personnelle qui hante mon esprit depuis de nombreuses années.

On a souvent soutenu que la question de la peine capitale était décision morale ou une affaire de conscience, et je suis d'accord. Les députés qui croient que la perspective de la pendaison a un pouvoir de dissuasion suffisant pour décourager les transgressions possibles d'un tueur contre la société n'ont pas d'autre choix que de voter contre ce bill. Toutefois, pour ceux qui croient tout aussi fermement et sincèrement que les meurtres sont commis plus fréquemment sous le coup d'une impulsion, des crimes passionnels commis ordinairement contre des amis et des membres de la famille, l'effet dissuasif de la peine de mort est très douteux.

Ce groupe, ou le deuxième groupe de députés, et j'espère la majorité des députés à la Chambre ce soir, n'ont pas d'autre choix que de voter en faveur du bill à l'étude, même s'il revient, en fait, à l'abolition. Pour ces députés, le fait de se venger en enlevant de façon préméditée une vie humaine est une infraction au code d'éthique d'un pays civilisé beaucoup trop révoltante pour être acceptée sans broncher. Ces deux positions pour et contre la peine de mort sont au moins conformes à l'esprit d'un vote de conscience; il est donc logique de les défendre.

Les députés qui sont vraiment en peine, il me semble, sont ceux qui vont voter à l'encontre de leurs principes philosophiques et moraux, surtout parce qu'ils croient que leur position est nécessairement démocratique et conforme aux désirs de leurs commettants. Je rejette entièrement cette idée, tout comme je rejette l'idée qu'un député n'est rien de plus que le délégué de ses commettants, c'est-à-dire qu'il devrait toujours refléter fidèlement, dans la mesure où il peut le faire dans ses décisions et dans ses votes, ce qu'il considère comme étant l'opinion du moment de la majorité des gens qu'il a le privilège de représenter.

Si notre appareil démocratique ne peut plus reposer sur le jugement des députés individuels, nous devrions brûler la Chambre, comme Guy Fawkes avait déjà essayé de le faire à la mère des parlements, et installer une multitude d'ordinateurs pour sans cesse sonder l'opinion publique d'un jour à l'autre. Les députés à l'œuvre sont de trop dans cette optique, si nous acceptons le concept de délégués, et, dans leurs grands moments, ils ne sont rien de plus que des travailleurs sociaux et des intercesseurs très bien payés, dont la principale préoccupation à la Chambre est d'inciter les ministres à accorder quelques douceurs, par exemple, une pension à M^{me} Tremblay.